

CHÂTEAU DE CHAMPOLLON

2 mai 2013



Le château de Champollon est situé au nord de Varey, s'adossant au même massif, à l'est de Saint Jean le Vieux. Proche de la vallée du Riez et du hameau de Sècheron. L'accès se fait à partir de Sècheron ou de Saint Jean le Vieux par la route de l'Abergement de Varey puis le chemin de Champollon, à partir de la Planche Bouvet. Cette propriété privée, par définition inaccessible au public est également invisible depuis la rue. Cependant, le château révèle son plus bel aspect depuis la plaine d'où il est recommandé de le contempler. Quelques maisons situées sous l'édifice forment le petit hameau de Champollon, par lequel se faisait l'accès à la propriété, encore au début du XIX^e siècle.

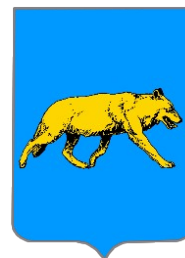
Les origines du toponyme dont l'usage est rare, pour ne pas dire unique, pourrait résulter d'une agrégation de deux mots du moyen français (1330-1500) : *champ*, désignant un espace rural où se déroule une activité militaire [Godefroy complément, FEW II-1, 156a-160b : campus], et *pel-lon*, « velu, garni de poils » [FEW VIII, 503a : pilosus]. L'association de ces deux mots pourrait par conséquent désigner une aire de pelouse où se déroulait un entraînement militaire. C'est sur ce bel emplacement dominant la plaine que fut bâti une gentilhommière et ses dépendances, clos de murs, érigés en fief, sans doute avant le début du XV^e siècle.

Sur les traces des propriétaires de Champollon

La famille Louvat

D'azur, à un loup passant d'or

Marie Claude Guigue a indiqué que ce petit fief avec château était la propriété de François Louvat de Champollon, écuyer, seigneur du Poussey¹ dès le commencement du XVI^e siècle. Cependant, la lecture des *Souvenirs du règne d'Amédée VIII premier duc de Savoie*², nous apprend la participation de Jean Lovat, seigneur de Champollon, à la campagne du duc de Savoie en Lombardie en 1426. Son auteur, qui a tiré ses informations dans les registres de la Cours des Comptes de Turin, indique que Jean Lovat avait fourni un effectif de deux lances c'est-à-dire deux ou trois hommes d'armes à cheval, et qu'au total 150 lances furent fournies par le Bugey. Notons que le chevalier Amédée de Chalant, seigneur de Fenis et de Varey, maréchal de Savoie, intégra huit lances qu'il rassembla à son fief du Val d'Aoste.



Les Louvat se succédèrent à Champollon jusqu'à Adrian qui n'eut qu'une fille, Françoise, laquelle épousa Hugues d'Oncieux, coseigneur de Douvres. C'est ainsi que Champollon passa aux Oncieu, seigneurs de Douvres.

La famille Oncieu

D'or, à trois chevrons de gueules

Il est admis que les Oncieu sont originaires de la paroisse d'Oncieu près de Saint Rambert en Bugey. Il y eu plusieurs branches dont on appréciera le détail et la complexité dans l'ouvrage de l'Abbé Marchand³. La branche qui nous concerne, celle des seigneurs de Douvres, donna à la sixième génération naissance à Guillaume II d'Oncieu coseigneur de Douvres et de Cognât, sénateur, puis président au Sénat de Savoie ; également jurisconsulte, poète et philosophe, il publia plusieurs ouvrages d'une « érudition remarquable ».



Guillaume d'Oncieu fonda en 1648 une chapelle ou un oratoire dans l'enclos de sa maison noble de Champollon, placée sous le vocable de la Purification de Notre Dame et a ordonné d'y célébrer annuellement 12 messes. Pour leur financement, le recteur recevait une rente annuelle de 12 livres et six sols sur un capital de 250 livres emprunté audit seigneur par Claude Manu de l'Abergement. Celui-ci ayant racheté cette rente en 1675, la chapelle se trouva privée de ressource. En remplacement, Guillaume d'Oncieu dota la chapelle d'une pièce de pré⁴ dont les revenus seraient d'après lui un peu supérieurs au « servi » antérieur. Ce pré d'une contenance de 3 seytives, environ 6 800 m², était situé à Saint-Jean-le-Vieux au lieu appelé au Clo-

1 Fief se situant dans le village de Mionnay, vendu au Comte de Montrevel le 10 janvier 1428.

2 Source : *Souvenirs du règne d'Amédée VIII premier duc de Savoie*, Henri Costa de Beauregard, Imp. de Puthod fils, Chambéry, 1839.

3 Source : *Les Chartres de la Tour de Douvres* (1250-1624), Abbé F. Marchand, Imp. Villefranche, Bourg, 1891.

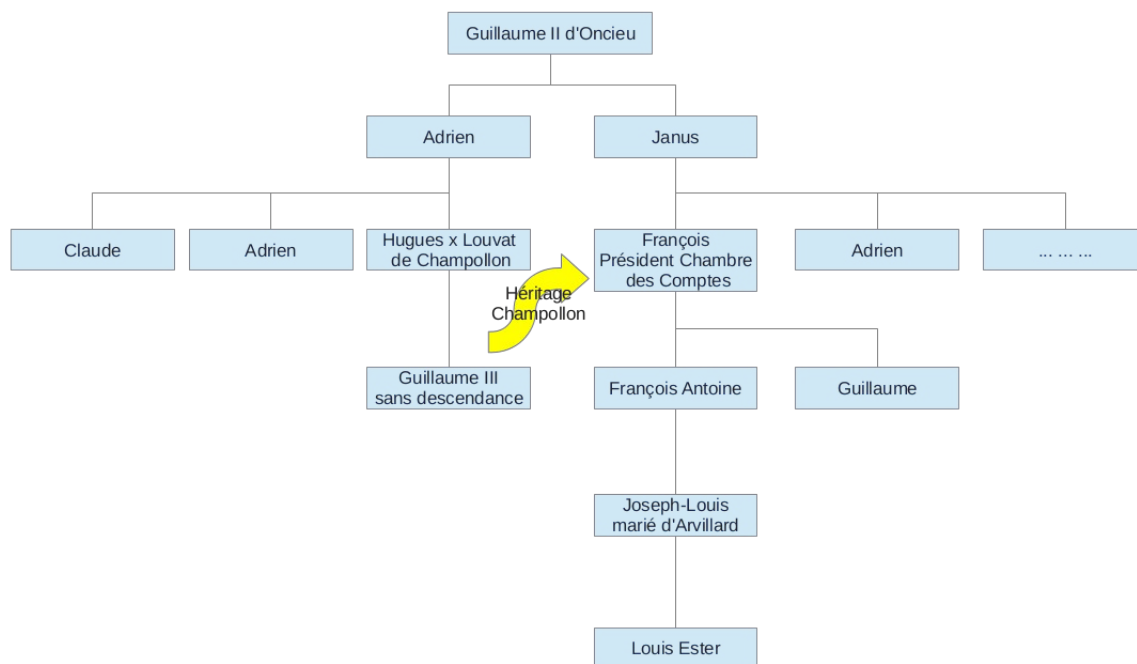
4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1555.

zeau, le long du chemin menant à Ambronay, bordé coté sud par le ruisseau de Borbolliet, ru formé jadis par les eaux du coteau en prolongement du chemin boueux des Berlodes. Messire Nicolas Cudier prêtre curé à Saint Jean le Vieux, fut alors désigné comme nouveau recteur. La chapelle de Champollon était encore propriétaire, en 1791, de 18 mesures de terre, environ 1ha 50 ares, au lieu dit « les Lèchères », mis en adjudication en tant que bien national pour 1056 livres, une petite fortune pour ces terrains humides situés au nord du « Clozeau ».

En 1649, Guillaume d'Oncieu projetait d'ajouter un étage à sa maison de Champollon. Il commanda le 25 novembre à Claude Tillier dit Mouron, maître maçon et tailleur de pierres du Mollard d'Ambronay, plusieurs grandes cheminées et des *chausfe-pances*, sorte de cheminées basses. Les encadrements de fenêtres furent prévus de cinq pieds et demi de hauteur, et deux pieds et huit pouces de largeur, avec un appui, l'ensemble de la même épaisseur que les murs. L'escalier d'accès s'envisagea avec des marches de quatre pieds de largeur utile encastrées de treize pouces dans la muraille, un giron de treize pouces et une hauteur de six pouces. Il s'agissait donc d'un escalier droit. Chaque niveau comportait probablement plusieurs pièces, d'où la commande de plusieurs grandes cheminées, mais aussi parce que plusieurs encadrements de porte faisaient partie du marché. Les quantités ne furent cependant pas précisées. La pierre provenait d'une carrière d'Ambronay. Par la même occasion, la toiture dut être reconstruite, et c'est sans doute dans ce but que fin décembre 1649, le dit Sieur commanda à Philippe Lucquin, carrossier de Varambon, trente milliers de tuiles à crochets et six cents tuiles cornières selon le modèle donné pour être livrées à la maison de Champollon, moitié à la fête de saint Martin d'hiver 1650, et l'autre moitié au 15 août 1651⁵. Puis en 1651, Pierre Mathieu, maître charpentier de Saint-Jean-le-Vieux, réalisa deux planchers à la française sur la salle située côté sud de la grande porte, les bois de chêne et de sapin étant fournis par le propriétaire⁶.

5 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1533.

6 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1534.



Son petit-fils Hugues, né le 6 septembre 1597, épousa Françoise de Champollon le 4 février 1617⁷ ; sont issus de ce mariage deux enfants : Guillaume IIIe du nom, et Anne.

Guillaume III, coseigneur de Douvres et seigneur de Champollon, naquit à Douvres le 27 mai 1618 et mourut à Champollon le 10 mai 1681⁸. De son mariage avec Clauda Calamier, il n'eut qu'une fille, Benoîte, qui décéda à 35 ans en 1682 à Ambronay. Étant privé de descendant mâle, Guillaume avait testé en faveur de son cousin⁹, le marquis de Chaffardon, plutôt qu'en faveur de ses neveux, enfants de sa sœur Anne mariée à d'Enemond de la Balme, seigneur de Monchalain en Dauphiné. Ceux-ci, qui avaient eu vent d'un testament, se précipitèrent à Champollon pour arracher un codicille à leur oncle agonisant, mais ce fut en vain. Quelques mois plus tard, François d'Oncieu, baron de la Bastie et de Saint Denis, marquis de Chaffardon, président de la Cours des Comptes de Savoie, prit possession de son nouveau patrimoine et devint aussi seigneur de Champollon.

Dès le 26 octobre 1681, François d'Oncieu mandata son notaire ducal, Maître Joseph Cuydard de Chambéry, pour bailler en amodiation l'ensemble de ses biens de Champollon et de la région,

7 Contrat de mariage chez Me Pompée Fornier, Archives départementales de l'Ain, 3E 1507, f°47.

8 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°48.

9 Notons que l'Abbé Marchand fait une erreur lorsqu'il dit que Guillaume III transmet Champollon à son cousin Guillaume. Les minutes du notaire Antoine Fornier attestent que c'est son autre cousin, François d'Oncieu, baron de la Bastie, dont les descendants sont encore propriétaires en 1806, qui fut héritier universel de Guillaume III (cf notamment : AD01, 3E 1667, f°176).

ainsi que les rentes nobles de Champollon et Mérignat, à Honnête Jacques Naillod pour une durée de six années¹⁰ et un loyer annuel de 800 livres plus un demi quintal de chanvre peigné beau et bien conditionné, le tout payable à Pâques dans sa maison de Chambéry. En outre, il enverra chercher à Champollon, chaque année, « *un tonneau de dix barreaux de vin du coteau des Licouppes qu'il possède à Saint Germain, un char de foin et huit bichettes d'avoine* ».



Chapelle et tour sud-ouest – Photo A. Allano

Secondé par un régisseur, il acensa ensuite ses biens à un certain Ganya jusqu'en 1690¹¹. Un autre bail à ferme fut signé en 1691¹², puis le 30 décembre 1696, la propriété fut amodiée à Charles Cozon fils de Jean, bourgeois d'Ambronay¹³. Outre la maison noble, l'objet comprenait tous les biens en dépendant, même la rente noble de Champollon et celle de Mérignat qui avait été acquise du Sieur Desbordes avec les vignes des Licouppes à Saint Germain, avec en plus le pré de la Sieruaz, une vigne de six ouvrées et une chènevière venant des frères Ganya, et une vigne en Ténéaz.

François d'Oncieu se réserva pourtant le droit d'usage de la maison lorsqu'il viendrait en villégiature, pour lui et sa famille, avec tous ses meubles et le jardin. Il se réserva aussi les bois, sauf le bois mort et le taillis que le Sieur Cozon pouvait utiliser pour se chauffer. Les conditions en étaient le paiement annuel de mille livres, à Pâques et à la fête de saint Jean, plus dix livres de chanvre peigné en limaçon, sept setiers de vin des Licouppes, sans doute le meilleur, une *charrée* de foin et huit bichettes d'avoine. L'entretien des meubles et immeubles devait être assuré par l'occupant, matériaux à la charge du propriétaire, afin de rendre les biens en état semblable en fin de bail. Le fermier devait aussi l'entretien des planches franchissant les cours d'eau, là où le seigneur y était tenu. On pense notamment à celles du passage à talons, appelé présentement *le chemin des Morts*, entre Hauterive et Saint-Jean-le-Vieux. L'année de son départ, le fermier devait également ensemer les terres.

Vers 1720, la maison noble de Champollon était amodiée à Jean Mathieu, notaire royal, et après sa mort, à partir de 1726, c'est son fils Joseph, contrôleur des actes de notaires et exploits, qui y résidait. Puis ce fut le tour des vigneron Sibuet : Anthelme y habitait en 1757 avec ses deux fils, François et Anthelme.

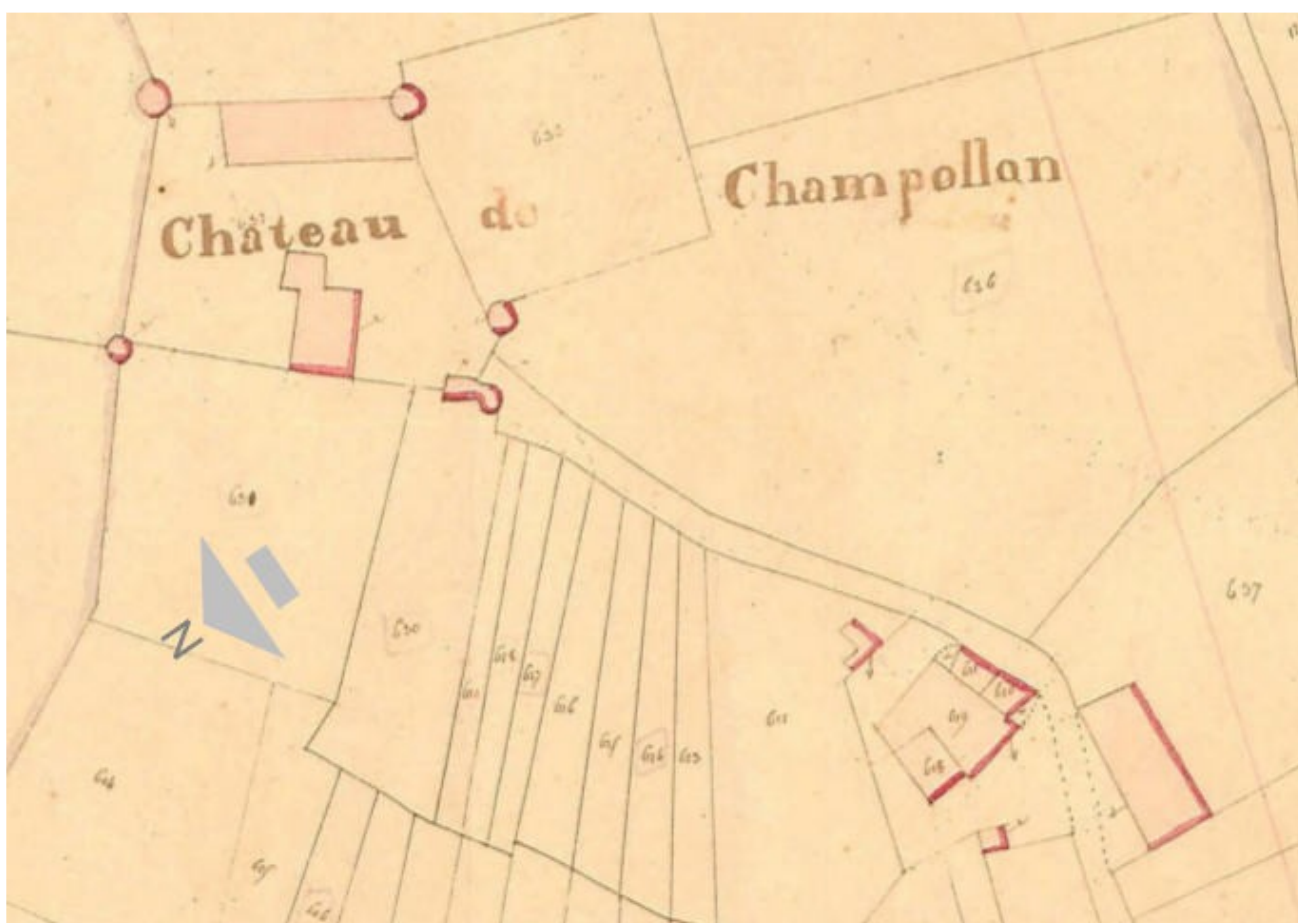
10 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1557, f°84.

11 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1559, f°17.

12 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1559, f°149.

13 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1602.

Plus tard, Champollon échet à Louis Ester d'Oncieu, marquis de Chaffardon, colonel des dragons du roi de Sardaigne. Il hérita de son père en nu-propriété¹⁴ en 1794, sa mère qui habitait Chambéry conservant l'usufruit. Lors de l'invasion de la Savoie par les troupes françaises en 1792, la veuve d'Oncieu s'exila dans sa famille à Turin. Louis Ester étant au service du roi de Sardaigne n'avait pas encore été considéré comme émigré. Mais, avec la Terreur, la loi devint plus restrictive et les Oncieux figurèrent sur la liste des émigrés traîtres à la nation française : leurs biens furent confisqués et mis en vente en application de la loi du 28 ventôse An IV (18 mars 1796). Il y a peu de trace des soumissionnaires. Deux noms apparaissent cependant : les sieurs Savarin de Jujurieux et Berthier d'Ambérieu¹⁵. Les protestations d'Étienne Joseph Louvat de Champollon, ami et fondé de pouvoir de la veuve, enrayèrent sérieusement la procédure. Ainsi la vente fut retardée jusqu'à l'amnistie du Premier Consul.



Extrait du cadastre de 1828

Louis Ester décéda en 1800. Les héritiers, groupés en société, mirent en vente le domaine et les terres de Champollon. Une société composée des membres suivants en fit l'acquisition chez M^e Blanchet Notaire à Chambéry le 4 nivôse An XII (26 décembre 1803) :

14 Source : Archives Départementales de l'Ain, 1Q 213.

15 Source : Archives Départementales de l'Ain, 1Q 213.

- les deux frères, Joseph et Pierre Rambert Juvanon, propriétaires demeurant au Vachat, pour la valeur d'un tiers ;
- le Sieur Jean François Brun, médecin demeurant à Jujurieux, pour l'autre tiers ;
- le Sieur César Marie Stanislas Savarin, propriétaire demeurant à Saint Jean le Vieux, pour le dernier tiers.

L'époque contemporaine

Le partage des biens entre chaque sociétaire fut arrêté par acte notarié reçu par M^e Savarin, notaire à Jujurieux, le 8 juin 1806¹⁶. Les bâtiments, cours, jardin, terres, vergers, bois châtaignier, bois chêne et vigne, lieu dit en Champollon, aussi que d'autres parcelles éloignées, furent attribués au Docteur Brun. Les trois autres lots comprenaient essentiellement des terres, bois et prairies. Si nous ne disposons pas de description du château et ses dépendances en 1806, le rapport estimatif du notaire Claude Joseph Dubreuil, établi neuf ans plus tôt, laisse déjà apparaître un état de délabrement complet.

Extrait de l'inventaire dressé le 11 prairial An III¹⁷ :

...

1er lot

Le cidevant chateau appelé de Champollon en mesure dont les portes et fenêtres ont été enlevées avec une partie des planchers et travons [solives], dont la partie du coté du nord est tombée en ruine dans lequel chateau sont plusieurs chambres et appartements susceptibles de réparations pour les rendre habitables. Il y a plusieurs caves notamment deux voutées l'une sur l'autre, au midi il y a la cours entre deux, une cidevant chapelle et une volière, soit colombier, à l'orient sont des cours et ensuite des écuries, remises et tenalier ou il y a un grand pressoir et trois cuves dont deux de vingt tonnaux de vendange et l'autre de douze.

*La situation est des plus agréables à l'entour desquels batiments sont 1° un jardin ou l'on seme du chanvre contenant environ la semaille d'une bichette de chenevis
2° des terres propres a semer*

4° un bois essence chenes contenant environ lestendue de quinze bichettes de semaille de bled

5° deux bois chataigner l'un a bize dont la superficie est d'environ dix bichettes de semaille et l'autre de cinq.

Tous lesquels batiments et fonds ne forment qu'un corps et ont pour confins [limites] les vignes des citoyens Guinet, Francois Fornier, des héritiers Claude Fornier, Jean Baptiste Marcel Francois Billon et autres du coté du soleil levant, Le chemin tendant en Fayolle du vent, les vergers de Jean Baptiste Mermet et le chemin de Varey a Jujurieux du coté du soleil couchant

le bois de Chataigners des héritiers Dervieux de bize et en partie du coté de l'occident

Il convient de ne former qu'un seul lot de tous les batiments et fonds pour en retirer davantage.

Dans lequel lot il convient aussi d'y joindre et comprendre le grand pressoir et l'une des grandes cuves joignant le mur du coté du matin

16 Source : Minute de l'acte communiqué par Mr J.C. Robin.

17 Source : Archives Départementales de l'Ain, 1Q 213.

*du bled contenant environ vingt
quatre bichettes de semaille (la bichette
de 30 livres pesant de bled)
3°une vigne d'environ trente ouvrées*

*Tous les objets j'estime être
de valeur de quarante mille livres.*

...

Une bichette, qui ailleurs était une mesure de quantité de grains, équivalait dans le canton de Poncin, à une aire de 7 ares 598 ; une ouvrée à 3 ares 799 – (Statistiques de M. Bossi 1808 – Canton de Poncin).

La renaissance du château



Façade Sud-Ouest et serre début XX^e siècle – Collection J. Grimbot



Façade Sud-Est et serre début XX^e siècle – Collection J. Grimbot

Après le docteur Brun, les propriétaires furent successivement : le docteur Montain de Lyon, le chevalier Alphonse de Varey, M. Bouvet, qui perdit un enfant par noyade dans l'Oiselon au lieu dit à la planche Bouvet, et enfin en 1846, Jean Alphonse Gilardin, alors procureur général à Alger, qui à son retour en métropole, entreprit la transformation de Champollon.



*Imposte sur entrée du corps de logis
Photo A. Allano*



*Blason d'Oncieu et date sur tour nord-ouest
Photo A. Allano*

La maison noble fut agrandie au nord par un nouveau corps de bâtiment et la tour carrée abaissée, les ouvertures modifiées et les façades enduites et remodelées, des corniches de style néo-mauresque supportant l'ensemble des toitures. Il est vrai que la demeure d'origine, qui avait par ailleurs tant souffert des pillages de la Révolution ne devait guère être du goût de la bourgeoisie lyonnaise qui aspirait à un confort que n'offrait certainement pas l'ancienne bastide froide et austère. Le portail d'accès qui se trouvait à l'angle sud-est, près de la chapelle, fut démantelé ainsi que les murailles d'enceinte et les deux tours d'angle sud-est. L'accès initial par le hameau de Champollon fut modifié selon la configuration actuelle. On conserva la tour adjointe à la chapelle, mais on y perça des ouvertures nouvelles. La chapelle prit un étage et ses murs surmontés d'un acrotère en créneaux mauresques. On mura sa porte nord, vers laquelle est scellé le blason de la maison d'Oncieu, et une nouvelle porte donna l'accès par le sud. La position de l'autel fut donc inversée. Si la tour nord-ouest est encore entière, la porte, le blason et la date de 1652 sont sans doute des matériaux de réemploi issu des démolitions, Il ne subsiste qu'une partie de la tour nord-est, qui s'intègre dans un bâtiment annexe, construit au XIX^e. Dans ce pan de tour non remanié subsiste une meurtrière qui défendait jadis le pied du mur d'enceinte oriental. Sur celui-ci s'adossait des dépendances démolies au XIX^e pour accueillir une serre chauffée maintenant disparue. Seul subsiste un vitrage en arc réemployé dans une serre moderne édifée à proximité. Sur la toiture du corps de logis deux curieux croissants lunaires évoquent le passage professionnel à Alger.

Vers 1825 le château était environné de vignes et de petits vergers. Les Gilardins employaient comme maître valet, Gabriel Alexandre Ruty, originaire de l'Abergement de Varey, qui bénéficiait de l'entière confiance de ses maîtres et faisait office également de vigneron, jusqu'en 1882 lorsqu'il prit sa « retraite ». En 1864, il se rendit acquéreur pour son employeur, d'une vigne de 3

ares situées aux Grandes Fayoles¹⁸. Mr Gilardin s'intéressait donc à la vigne, et sans doute à ses produits, perpétrant la tradition viticole de Champollon, comme l'avaient fait ses prédécesseurs.



Corps de logis – Photo A. Allano

Les Gilardin, père puis fils, pieux et cultivés, organisaient à Champollon de fréquentes réceptions mondaines où se côtoyaient les bourgeoisies locales et Lyonnaises. Dans la serre inemployée durant l'été, ils firent donner au moins deux concerts¹⁹. Dans l'un se produisit l'Harmonie Lyonnaise avec partie vocale, le 22 septembre 1872 ; l'autre fut donné le 16 septembre 1891 par les pianistes et violonistes Madeleine et Jean Ten Have.

C'est également dans sa villégiature de Champollon que Jean Alphonse Gilardin mourut d'une attaque d'apoplexie en 1875. Son fils Isidore Tony, puis sa petite-fille Isabelle Alice, épouse Déchelette, et leurs descendants conservèrent la propriété durant tout le XX^e siècle.

Depuis une dizaine d'années maintenant, Champollon a été restauré et réaménagé en résidence par de nouveaux propriétaires.

18 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1757, f°188.

19 Source : Archives du Journal de l'Ain.

Bibliographie

- *Souvenirs du règne d'Amédée VIII premier duc de Savoie*, Henri Costa de Beauregard, Imp. de Puthod fils, Chambéry, 1839
 - *Usages des pays de Bresse, Bugey et Gex, leurs statuts, stil & édits*, Volume 2, Charles Revel, Impr. Jean-Baptiste Besson, Bourg, 1775.
 - *Le pourpris historique de la maison de Sales de Thorenc en Genevois*, Charles-Auguste de Sales, Jacques Clerc, Annesst, 1659.
 - *Nos lyonnais d'hier*, Abbé Adolphe Vachet, Lyon, 1910 – Biographie de Jean Alphonse Gilardin.
-

Remerciements à Madame Odier, Monsieur Allano, Monsieur Robin et Jacques Grimbot.



Tour d'angle nord-ouest dite « le pigeonnier » – Photo A. Allano